

## TECHNICIEN EN LOGISTIQUE

### UNE NOUVELLE FORMATION



De g. À dr. : **Charles Gosselin** (manager ad interim, Cluster for Logistics), **Carlo Thelen** (directeur général, Chambre de Commerce), et **Claude Meisch** (ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse).

Dans le cadre de sa politique de développement et de diversification, le gouvernement entend poursuivre sa volonté de promouvoir le développement du secteur de la logistique qui compte actuellement 800 entreprises et quelque 13.000 salariés directs. Les entreprises du secteur de la logistique et les activités des plates-formes multimodales de Bettembourg, Merttert et Findel nécessitent de plus en plus d'employés bien formés pour continuer leur expansion. Afin de répondre à cette demande croissante en main-d'œuvre qualifiée, un groupe de travail, constitué de représentants du monde économique, de la Chambre de Commerce (LSC), de la Chambre des salariés et du Service de la formation professionnelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse propose **dès la rentrée scolaire 2015/2016 une nouvelle formation de Technicien en logistique.**

Tout jeune ayant réussi une classe de 9<sup>e</sup> technique ou polyvalente avec une moyenne annuelle égale ou supérieure à 38 points en langues a accès à la classe de 10<sup>e</sup> Technicien en logistique, dont les cours seront assurés par le Lycée technique de Bonnevoie et le Lycée technique de Lallange.

A partir de la classe de 11<sup>e</sup>, la formation de Technicien en logistique est organisée en filière concomitante sous contrat d'apprentissage. A cette fin, l'élève devra s'adresser au Service d'orientation professionnelle de l'Adem pour trouver un poste d'apprentissage.

Le système dual permet d'enseigner les bases dans un cadre pratique et théorique, spécialement adapté à ce secteur complexe et en constante évolution. La formation met un accent particulier sur les langues et renforcera les compétences des élèves en anglais, la langue véhiculaire du secteur de la logistique. Un régime linguistique spécial, qui mettra l'accent sur une formation francophone, est prévu au Lycée technique de Lallange.

Les apprentis ayant obtenu leur diplôme de Technicien pourront continuer leurs études au niveau Brevet de Technicien Supérieur (BTS). Pour l'instant, il n'existe pas encore de formation de ce type au Luxembourg, mais cette possibilité est en voie de discussion auprès des responsables. Par ailleurs, de nombreux cycles de formations BTS dans la Grande Région permettent de poursuivre ces études.

L'apprenti touche à partir de la classe de 11<sup>e</sup> une indemnité mensuelle d'apprentissage par l'entreprise formatrice. Celle-ci s'élève à 619,98 EUR et est augmentée à 1.200,04 EUR après réussite du projet intégré intermédiaire.

La nouvelle formation devrait faciliter le recrutement de futurs salariés, car elle répond aux demandes des entreprises luxembourgeoises qui ont un besoin croissant d'agents spécialisés en logistique.